

NOM. Prénom:

DATE DE NAISSANCE:

Consentement éclairé : Traitements des lésions pigmentaires épidermiques

Laser Clarity II– Alexandrite 755nm

1. Principe du traitement vasculaire en laser

L'énergie lumineuse laser, monochromatique est absorbée par la mélanine (pigment brun des taches, du bronzage et de la pilosité). La tâche est alors chauffée localement et fragmentée. La lésion fonce et une fine croûte se forme. Elle sera ensuite progressivement éliminée par les cellules « poubelle » de l'organisme (macrophage) jusqu'à sa disparition complète. *Il est important de ne pas être bronzé lors du traitement car la lumière ne diffère pas le pigment de la tache brune du pigment de la peau bronzée.*

L'efficacité du traitement est conditionnée par le respect d'une protection solaire STRICTE pendant 6 semaines après la séance avec un écran solaire SPF 50+ renouvelé toutes les 2 heures.

Le nombre de séances dépend de la sévérité et de l'étendue de l'indication traitée. Les séances sur la même zone seront espacées de 8 semaines. Il faut en moyenne 2 à 3 séances pour traiter l'héliodermie du visage, décolleté ou des mains.

2. Contre-indications et principe de précaution au traitement laser:

- Exposition solaire 1 mois avant la séance
- Résidus de bronzage sur la zone à traiter
- Séances d'UV, application d'auto bronzants
- Prise de Beta carotène (sous toutes ses formes)
- Naevus ou lésion suspecte
- Grossesse
- Peau lésée, déshydratée, fragilisée
- Sauna, Hammam, gommages 72 heures avant la séance
- Application d'huiles essentielles (15 jours avant la séance) ou prise par voie orale
- Implants métalliques sur la zone à traiter (broches, vis...)
- Appareils dentaires métalliques sur les dents
- Tatouages – Maquillage permanent, semi permanent
- Teintures de vêtements
- Lésions cancéreuses

Je reconnais avoir pris connaissance des contre-indications au traitement laser Clarity et je certifie l'exactitude de mes réponses. Je m'engage à prévenir le médecin si mon état venait à évoluer.

Tout le personnel dans la pièce de traitement, moi inclus, porteront des protections oculaires pour prévenir une atteinte oculaire de cette lumière intense.

3. Résultats attendus

Eclaircissement progressif des lésions pigmentaires pour une homogénéisation du teint. Cependant le résultat du traitement varie d'un patient à l'autre et est dépendant du respect des consignes données par votre médecin. Pour un résultat plus durable, il est PRIMORDIAL de respecter l'éviction solaire 1 mois avant la séance, 6 semaines après et d'appliquer un écran solaire SPF 50+ quotidiennement.

Les taches très claires, de couleur jaune/orangé peuvent résister à l'efficacité du traitement ; elles sont composées d'un type de mélanine (phéomélanine = pigment « roux ») qui n'est pas un chromophore et ne réagit donc pas à l'émission laser.

4. Effets secondaires

Comme toutes techniques, je comprends que des effets secondaires au traitement sont possible :

Effets normaux après traitement :

- apparition d'œdèmes (gonflements) autour des taches traitées.
- rougeurs, gêne ou sensibilité de la peau persistant un à trois jours.
- Lésions pigmentaires plus foncées et apparition de petites croûtes qui tombent en 7-10 jours

Effets secondaires fréquents et transitoires :

→ Sensation de brûlure intense : Ces brûlures courantes (1^{er} et 2nd degré superficiel) soignées sans délai n'entraînent jamais de cicatrice, mais entraînent :

➢ Des dépigmentations, si vous avez la peau claire : elles disparaissent après quelques jours d'exposition solaire.

→ Des hyperpigmentations, si l'éviction solaire 6 semaines après la séance n'est pas respectée.

→ Démangeaisons : effet dérangent qui régresse en quelques jours. Appelez le médecin pour les traiter si elles vous gênent

Effets secondaires rares et permanents :

→ Le laser est dangereux pour les yeux : ne retirez jamais vos lunettes ou protections oculaires sans autorisation préalable.

→ Cicatrices : nous en observons dans 1 à 2 cas sur 10 000. Elles résultent soit d'une brûlure du 2nd degré profond causée par une erreur

humaine, soit d'un corps étranger sur la peau, soit de la complication d'une brûlure superficielle mal soignée ou soignée trop tard.

J'accepte d'être photographié(e) au cours de mon traitement laser dans un but d'information médiatique.

Ces photographies pourront être utilisées pour des formations ou des publications, lorsque le praticien le jugera approprié.

Si je refuse, pour quelques circonstances que ce soit, que mes photographies soient publiées, je dois en faire la demande express par écrit.

Aussi, je reconnais qu'un délai de réflexion entre l'établissement du devis et l'acte proposé m'a été conseillé par le cabinet et déclare: (rayer la mention inutile) :

- je souhaite bénéficier d'un délai de quinze jours entre l'établissement du devis et l'acte proposé, et donne au terme de ce délai mon consentement éclairé l'acte envisagé.
- Je renonce expressément à ce délai de réflexion, estimant être parfaitement informé(e), et je donne mon consentement éclairé à l'acte envisagé.

J'ai lu et compris(e) toutes les informations qui m'ont été présentée avant de signer ce consentement. L'opportunité de poser des questions m'a toujours été donnée.

Patient(ou responsable légal) _____ Date _____